

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 51
- présents suppléants : 2
- procurations : 15
- votants : 68
- suffrages exprimés : 68
- abstentions : 0
- pour : 68
- contre : 0

DELIBERATION n° 2025/107

**L’an deux mille vingt-cinq et le 7 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2025, s’est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents titulaires/suppléants :** Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Joy ROA-VASQUEZ (suppléante de Hervé CARRERE), Francis ESCUDE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Marc DUPOUY, José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGÉ, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Patricia CORREGÉ à Catherine CORREGÉ, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Carine VIDAL à Pierre DUMAINE, Françoise PIQUE à Nicolas TOURON, Cindy SIBE à Jean-Marie DA BENTA, Jean-Pierre CABOS à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC à Gisèle ROUILLON, Laurent LAGES à Philippe LACOSTE, Patrick ABADIE à Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE à Alain PIASER, Jean-Paul COMPAGNET à Joëlle ABADIE et Gérard SABATHIE à Jacqueline ALFONZO.

**Absents excusés :** Pascale LEONARD, Christophe MUSE, Régine SARRAT, Xavier SARNIGUET, Monique KATZ, Jean-Bernard COLOMES, Romain CAUCHOIS, Michel DABAT, Isabelle ORTE, Jean-François GUERINAUD, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL et Aimé COURTADE.

**Objet :** Moulin des Baronnies – Tarifs forfait du camping et tarifs salle de la vitrine

**Vu** la délibération 2022-076 du conseil communautaire de la CCPL du 14 avril 2022, fixant les tarifs d’entrée au Moulin des Baronnies, dont les tarifs de location de la salle de la vitrine et les tarifs de location d’emplacement sur l’aire de camping

Il est proposé de mettre en place des tarifications forfaitaire pour l'aire de camping et des tarifications adaptées pour la location de la salle de la vitrine.

**CAMPING :**

<b>Camping-car / Van / Fourgon</b>	Forfait journalier 1 emplacement (sur une base de 2 personnes de plus de 12 ans, eau incluse)	16,00 € + TS
	Forfait journalier 1 emplacement - Tarif dégressif à partir de la 3ème nuit	- 2,00 €
	En option électricité	
<b>Tente</b>	Forfait journalier sans véhicule - 1 Tente + 1 Adulte (ou plus de 12 ans)	8,00 €
	Forfait journalier sans véhicule - 1 Tente + 2 Adultes (ou plus de 12 ans)	12,00 €
	Forfait journalier avec véhicule - 1 Tente + 1 Adulte (ou plus de 12 ans) + 1 Voiture	10,00 €
	Forfait journalier avec véhicule - 1 Tente + 2 Adultes (ou plus de 12 ans) + 1 voiture	14,00 €
	Forfait journalier avec véhicule - Tarif dégressif à partir de la 3ème nuit	- 2,00 €
	En option : enfant (sur le tarif de base), animaux (sur le tarif de base), électricité (sur le tarif de base)	

**SALLE DE LA VITRINE**

<b>Animation/Atelier avec participation gratuite proposé par une association à but non lucratif, une structure qui poursuit une activité d'intérêt général ou un prestataire privé ou public</b>	Mise à disposition gracieuse en fonction des disponibilités et des besoins
<b>Animation/Atelier dans le cadre d'une opération à but lucratif organisé par une association, une structure ou un prestataire privé ou public</b>	10 % du montant de la prestation d'animation / d'atelier perçue par l'organisateur au titre de la mise à disposition de la salle

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250707-2025-107-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (68 pour)

### DECIDE

- D'adopter les tarifs forfaitaires pour les emplacements du camping tels que présentés ci-dessus ;
- D'adopter les tarifications adaptées aux animations pour la location de la salle de la vitrine, telles que présentées ci-dessus.

Le Président  
Bernard PLANO



La secrétaire de séance  
Pierre DUMAINE



Publiée le 10 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250707-2025-107-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.